



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes
(Étude non complétée)

Procès-verbaux des séances des 9, 10 et 11 avril, 6, 10, 17, 27, 28, 29 et 30 mai, 3, 4, 10, 11 et 12 juin 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 752-20190615

2019

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 9 AVRIL 2019 | 1 |
| REMARQUES PRÉLIMINAIRES | 2 |
| MOTIONS PRÉLIMINAIRES | 2 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE | 4 |
| DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 10 AVRIL 2019 | 5 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 6 |
| TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 11 AVRIL 2019..... | 10 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 11 |
| QUATRIÈME SÉANCE, LE LUNDI 6 MAI 2019 | 15 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 16 |
| CINQUIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 10 MAI 2019..... | 19 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 20 |
| SIXIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 17 MAI 2019..... | 23 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 24 |
| SEPTIÈME SÉANCE, LE LUNDI 27 MAI 2019 | 28 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 29 |
| HUITIÈME SÉANCE, LE MARDI 28 MAI 2019 | 32 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 33 |
| NEUVIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 29 MAI 2019 | 39 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 40 |
| DIXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 30 MAI 2019 | 43 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 44 |
| ONZIÈME SÉANCE, LE LUNDI 3 JUIN 2019 | 46 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 47 |
| DOUZIÈME SÉANCE, LE MARDI 4 JUIN 2019 | 49 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 50 |
| TREIZIÈME SÉANCE, LE LUNDI 10 JUIN 2019 | 52 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 53 |
| QUATORZIÈME SÉANCE, LE MARDI 11 JUIN 2019 | 57 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 58 |

| | |
|---|----|
| QUINZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 12 JUIN 2019..... | 60 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)..... | 61 |

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements rejetés, retirés ou irrecevables

Première séance, le mardi 9 avril 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Sauvé (Fabre), vice-présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chauveau)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 22, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M^{me} la présidente dépose le document coté CRC-002.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) font des remarques préliminaires.

M. Derraji (Nelligan) débute ses remarques préliminaires.

À 18 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension d'une heure et cinq minutes.

À 18 h 27, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 31, la Commission reprend ses travaux à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

M. Derraji (Nelligan) poursuit ses remarques préliminaires.

M^{me} Sauvé (Fabre) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) font des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose :

QU'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission des relations avec les citoyens tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende l'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration.

Un débat s'engage.

À 20 h 16, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Après débat, la motion est rejetée.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose :

QUE conformément à l'article 244 de nos règles de procédure, je fais motion afin que la Commission des relations avec les citoyens tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n°9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende l'Association du barreau canadien, Division du Québec.

Un débat s'engage.

À 20 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M^{me} Sauvé (Fabre) - 6.

Contre : M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M. Poulin (Beauce-Sud) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

La motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

À 20 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 21 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 21 h 31, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 9 avril 2019

Deuxième séance, le mercredi 10 avril 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Sauvé (Fabre), vice-présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chauveau)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 26, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite): Un débat s'engage.

M. Derraji (Nelligan) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 12 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 47, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 16 h 01, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^mc Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^mc la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^mc Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), et M^mc Sauvé (Fabre) - 3.

Contre : M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^mc Lachance (Bellechasse), M^mc Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M^mc Perry Mélançon (Gaspé), M. Poulin (Beauce-Sud) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 9.

Abstention : M^mc Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

M^mc Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 16 h 14, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 3.

Contre : M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M. Poulin (Beauce-Sud) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 8.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est rejeté.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

Un débat s'engage.

À 16 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 1.

Contre : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M. Poulin (Beauce-Sud), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 11.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est rejeté.

À 16 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 01, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 04, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 24, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Derraji (Nelligan), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 3.

Contre : M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M. Poulin (Beauce-Sud) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 8.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 2.

L'amendement est rejeté.

À 17 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 10 avril 2019

Troisième séance, le jeudi 11 avril 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Sauvé (Fabre), vice-présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Bélanger (Orford) en remplacement de M. Jacques (Mégantic)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chauveau)

M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M. Skeete (Sainte-Rose)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 24, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite): Un débat s'engage.

À 11 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

À 12 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) retire l'amendement coté Am e.

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M^{me} Sauvé (Fabre) - 5.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est rejeté.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Contre : M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 1.

Abstention : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} Chassé (Châteauguay), M. Derraji (Nelligan), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M^{me} Sauvé (Fabre) - 5.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 09, la Commission reprend ses travaux.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M^{me} la présidente indique qu'un membre lui a souligné qu'un mémoire déposé contenait des propos non parlementaires. À cet effet, la présidente rappelle la procédure pour le dépôt des mémoires dans le cadre de consultations particulières. Elle indique qu'il est d'usage que les mémoires soient rendus publics et que cela ne signifie pas nécessairement que les membres de la commission endossent le contenu de ceux-ci. Toutefois, si le contenu d'un mémoire contrevient au Règlement, par exemple, s'il contient des propos non parlementaires, ce dernier ne sera pas déposé.

Ainsi, il est convenu de retirer le document coté CRC-002.

Le débat se poursuit.

À 15 h 14, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Derraji (Nelligan) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

À 15 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Un débat s'engage.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 4.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M. Poulin (Beauce-Sud) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose le sous-amendement coté Sam b (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux jusqu'au lundi 15 avril 2019 à 14 heures où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 11 avril 2019

Quatrième séance, le lundi 6 mai 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M^{me} Lecours (Lobinière-Frontenac) en remplacement de M. Poulin (Beauce-Sud)

M. Lévesque (Chauveau)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

Autre participant :

M. Éric Gervais, sous-ministre adjoint à la francisation, à la diversité et à l'inclusion, ministère de l'immigration et de la Diversité et de l'Inclusion

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 14 heures, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : Après débat, l'amendement côté Am g est rejeté.

Après débat, l'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Gervais de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am h (annexe II).

Un débat s'engage.

À 14 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) retire l'amendement coté Am h.

À 15 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) propose l'amendement coté Am i (annexe II).

À 16 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) retire l'amendement coté Am i.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 16 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) propose l'amendement coté Am 2 (annexe II).

À 17 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Skeete (Sainte-Rose) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

À 17 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

À 17 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux jusqu'au mardi 7 mai à 12h15 où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 6 mai 2019

Cinquième séance, le vendredi 10 mai 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M. Allaire (Maskinongé) en remplacement de M. Skeete (Sainte-Rose)

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chauveau)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 35, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 3 (suite) : un débat s'engage.

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) propose l'amendement coté Am j (annexe II).

À 10 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) retire l'amendement coté Am j.

À 10 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am k (annexe II).

À 10 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 11 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) retire l'amendement coté Am k.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am l (annexe II).

Un débat s'engage.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 4.

Contre : M. Allaire (Maskinongé), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau) et M. Provençal (Beauce-Nord) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est rejeté.

Après débat, M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am m (annexe II).

À 12 heures, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Un débat s'engage.

À 12 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 18 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) retire l'amendement coté Am m.

Après débat, M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

À 12 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

À 12 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 10 mai 2019

Sixième séance, le vendredi 17 mai 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Asselin (Vanier–Les Rivières) en remplacement de M. Lévesque (Chauveau)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M^{me} Picard (Soulanges) en remplacement de M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Provençal (Beauce-nord) en remplacement de M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

Autre participante :

M^e Anne Parent, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 33, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 3 (suite) : M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am n (annexe II).

À 9 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement coté Am n.

Un débat s'engage.

À 10 h 02, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M. Provençal (Beauce-Nord) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose l'amendement coté Am o (annexe II).

Un débat s'engage.

À 10 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 36 minutes.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 3.

Contre : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Picard (Soulanges), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) et M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) - 2.

L'amendement est rejeté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am n suspendue précédemment.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) retire l'amendement coté Am n.

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

À 11 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Picard (Soulanges), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est adopté.

À 11 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Picard (Soulanges), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier–Les Rivières), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Picard (Soulanges), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} Chassé (Châteauguay), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 4.

L'article 3, amendé, est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

À 11 h 51, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Provençal (Beauce-Nord) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

À 11 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Parent de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 14, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 12 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose l'amendement coté Am p (annexe II).

À 12 h 29, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

À 12 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 27 mai 2019, à 14 heures.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 17 mai 2019

Septième séance, le lundi 27 mai 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chauveau)

M. Provençal (Beauce-Nord) en remplacement de M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 01, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 4 (suite) : Un débat s'engage.

À 14 h 08, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) retire l'amendement coté Am p (annexe II).

À 14 h 15, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

À 15 h 18, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) propose l'amendement coté Am q (annexe II).

À 15 h 24, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement coté Am q.

Le débat se poursuit

À 15 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 15 h 54, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 15 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am q suspendue précédemment.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) retire l'amendement coté Am q.

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 4, amendé, est adopté.

Article 5 : Un débat s'engage.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'article 5 est adopté à la majorité des voix.

Article 6 : Un débat s'engage.

À 16 h 19, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

À 17 h 12, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 28 mai 2019, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 27 mai 2019

Huitième séance, le mardi 28 mai 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Jeannotte (Labelle) en remplacement M. Poulin (Beauce-Sud)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chauveau)

M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. LeBel (Rimouski) pour la troisième partie de la séance

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski) pour la première et la deuxième partie de la séance

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

Autre participante :

M^{me} Annie Beauchemin, conseillère stratégique, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 05, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 6 (suite) : Un débat s'engage.

À 10 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 10 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am r (annexe II).

Un débat s'engage.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 4.

Contre : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines) et M. Lévesque (Chauveau) - 6.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) et M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) - 2.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose l'amendement coté Am s (annexe II).

À 11 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 4.

Contre : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) et M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) - 2.

L'amendement est rejeté.

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am t (annexe II).

À 11 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 11 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

À 11 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 29, la Commission reprend ses travaux.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) retire l'amendement coté Am t.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am u (annexe II).

À 15 h 31, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) retire l'amendement coté Am u.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est adopté.

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am v (annexe II).

Un débat s'engage.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 3.

Contre : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau) et M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 2.

L'amendement est rejeté.

Après débat, l'article 6, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté à la majorité des voix.

Article 8 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am w (annexe II).

À 17 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

À 17 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 30, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu que M. Ouellet (René-Lévesque) remplace M. LeBel (Rimouski) pour une partie de la séance.

Le débat se poursuit.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Beauchemin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M. Lévesque (Chauveau), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

Le sous-amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe I).

À 21 h 20, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Un débat s'engage.

À 21 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

À 21 h 29, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 28 mai 2019

Neuvième séance, le mercredi 29 mai 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Bélanger (Orford) en remplacement de M. Poulin (Beauce-Sud)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chauveau)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 53, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 8 (suite) : Un débat s'engage sur le sous-amendement côté Sam a (annexe II).

À 11 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) retire le sous-amendement coté Sam a.

Un débat s'engage sur l'amendement côté Am w (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 8.

Contre : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 4.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est adopté.

Par conséquent, l'amendement coté Am w porte maintenant la cote Am 12 (annexe I).

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 05, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 15 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Derraji (Nelligan) propose l'amendement coté Am x (annexe II).

Un débat s'engage.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Derraji (Nelligan), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 3.

Contre : M. Bélanger (Orford), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 9.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am y (annexe II).

À 16 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 29 mai 2019

Dixième séance, le jeudi 30 mai 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M. Allaire (Maskinongé) en remplacement de M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) en remplacement de M. Lévesque (Chauveau)

M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Ouellet (René-Lévesque) en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 54, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 8 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am y (annexe II).

À 12 h 17, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Le débat se poursuit.

À 12 h 55, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 38 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) retire l'amendement coté Am y.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 09 la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement côté Am 13.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'amendement côté Am 12 et le sous-amendement côté Sam 1 adoptés précédemment.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) retire le sous-amendement coté Sam 1.

Par conséquent, le sous-amendement coté Sam 1 porte maintenant la cote Sam a (annexe II).

Avec le consentement de la Commission, M. Jolin-Barrette (Borduas) retire l'amendement coté Am 12.

Par conséquent, l'amendement coté Am 12 porte maintenant la cote Am z (annexe II).

La Commission reprend l'étude de l'amendement côté Am 13 suspendue précédemment.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Allaire (Maskinongé), M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 2.

L'amendement est adopté.

L'article 8, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 9 : Un débat s'engage.

À 15 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

Le débat se poursuit.

À 17 h 07, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 30 mai 2019

Onzième séance, le lundi 3 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Leitão (Robert-Bladwin) en remplacement de M^{me} Sauvé (Fabre)

M. Lévesque (Chauveau)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 34, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

M. Derraji (Nelligan) soulève une question de règlement et demande s'il est possible de changer de salle avec le consentement des membres de la Commission.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

En vertu de l'article 147 du règlement, la présidence souligne qu'il s'agit d'une prérogative du leader du gouvernement de convoquer une commission lorsque celle-ci siège sur un mandat donné par l'Assemblée. L'avis a été donné conformément à l'article 147 et prévoit expressément que l'avis du leader indique « l'objet, la date, l'heure et l'endroit de la réunion ».

Article 9 (suite) : Un débat s'engage.

À 15 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 17 h 31, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 4 juin 2019, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 3 juin 2019

Douzième séance, le mardi 4 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Sauvé (Fabre), vice-présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) en remplacement de M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chauveau)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 10 h 08, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 9 (suite): Un débat s'engage.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am aa (annexe II).

Un débat s'engage.

À 10 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 10 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) retire l'amendement coté Am aa (annexe II).

Le débat se poursuit.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am ab (annexe II).

À 10 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 11 heures, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 11 h 17, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Le débat se poursuit.

À 11 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 4 juin 2019

Treizième séance, le lundi 10 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M^{me} Hébert (Saint-François) en remplacement de M. Skeete (Sainte-Rose)

M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Lévesque (Chauveau)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 06, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 9 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement côté Am ab (annexe II).

À 14 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 5.

Contre : M^{me} Hébert (Saint-François), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau) et M. Poulin (Beauce-Sud) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est rejeté.

M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am ac (annexe II).

Un débat s'engage.

À 14 h 51, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 15 h 28, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) retire l'amendement coté Am ac.

À 15 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 9 et d'étudier l'amendement introduisant l'article 19.1.

À 15 h 46, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Article 19.1 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} Hébert (Saint-François), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M. Poulin (Beauce-Sud) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 19.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 9 suspendue précédemment.

Article 9 (suite) : M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose l'amendement coté Am ad (annexe II).

À 15 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 4.

Contre : M^{me} Hébert (Saint-François), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau) et M. Poulin (Beauce-Sud) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) et M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) - 2.

L'amendement est rejeté.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am ae (annexe II).

À 16 h 43, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Un débat s'engage.

M. Lévesque (Chauveau) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement coté Am ae.

Un débat s'engage.

À 17 h 30, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 19 minutes.

La Commission reprend l'étude de l'amendement coté Am ae suspendu précédemment.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) retire l'amendement coté Am ae.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} Hébert (Saint-François), M. Jacques (Mégantic), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Lévesque (Chauveau), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M. Poulin (Beauce-Sud) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est adopté.

M. Derraji (Nelligan) propose l'amendement coté Am af (annexe II).

À 17 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Derraji (Nelligan) retire l'amendement coté Am af.

À 18 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 11 juin 2019, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 10 juin 2019

Quatorzième séance, le mardi 11 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Bussière (Gatineau) en remplacement de M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Dansereau (Verchères) en remplacement de M. Lévesque (Chauveau)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 18, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 9 (suite) : M. Derraji (Nelligan) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

M^{me} la présidente y apporte une correction de forme.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Bussière (Gatineau), M^{me} Dansereau (Verchères), M. Derraji (Nelligan), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M. Poulin (Beauce-Sud), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 11 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am ag (annexe II).

Un débat s'engage.

À 11 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 11 juin 2019

Quinzième séance, le mercredi 12 juin 2019

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 9 – Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (Ordre de l'Assemblée le 9 avril 2019)

Membres présents :

M^{me} Chassé (Châteauguay), présidente

M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Bélanger (Orford) en remplacement de M. Lévesque (Chauveau)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, en remplacement de M^{me} Dorion (Taschereau)

M^{me} Jeannotte (Labelle) en remplacement de M. Jacques (Mégantic)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lecours (Les Plaines)

M. Martel (Nicolet-Bécancour) en remplacement de M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'immigration, en remplacement de M. LeBel (Rimouski)

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

M. Skeete (Sainte-Rose)

M. Tanguay (LaFontaine) en remplacement de M^{me} Sauvé (Fabre)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 05, M^{me} Chassé (Châteauguay) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 9 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement côté Am ag (annexe II).

À 15 h 23, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) retire l'amendement coté Am ag.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 9.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 6 adopté précédemment.

Article 6 (suite) : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Bélanger (Orford), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Skeete (Sainte-Rose) et M. Tanguay (LaFontaine) - 11.

Contre : M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 1.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Une discussion générale s'engage.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 9 suspendue précédemment.

Article 9 (suite) : Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Contre : M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Tanguay (LaFontaine) - 5.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'article 9, amendé, est adopté.

Article 10 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

À 15 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 16 h 06, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Un débat s'engage.

À 17 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 10 et d'étudier l'amendement introduisant l'article 19.2.

Article 19.2 : M. Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose l'amendement coté Am ah (annexe II).

À 17 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Tanguay (LaFontaine) - 5.

Contre : M. Bélanger (Orford), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est rejeté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 10 suspendue précédemment.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Contre : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) et M. Tanguay (LaFontaine) - 5.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'article 10, amendé, est adopté.

Article 11 : Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 34, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

M. Skeete (Sainte-Rose) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} Chassé (Châteauguay) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

À 20 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 20 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 21 h 22, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose l'amendement coté Am ai (annexe II).

À 21 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 3.

Contre : M. Bélanger (Orford), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 7.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est rejeté.

Après débat, l'article 13, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 13.1 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 13.1 est donc adopté.

Article 13.2 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 13.2 est donc adopté.

Article 13.3 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 13.3 est donc adopté.

Article 13.4 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bélanger (Orford), M^{me} Jeannotte (Labelle), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Lecours (Les Plaines), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 8.

Contre : M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) - 3.

Abstention : M^{me} Chassé (Châteauguay) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 13.4 est donc adopté.

Article 14 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 22 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

MarieChantal Chassé

SM/sed

Québec, le 12 juin 2019

ANNEXE I

Amendements adoptés

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 3

**Le paragraphe 2° de l'article 3 est modifié par l'ajout, après « coordonner » de « ,
avec le soutien des ministères et organismes concernés, ».**

Adopté SM.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 3

Le paragraphe 10° de l'article 3 est modifié par l'ajout, après « vie collective, » de « à l'occupation et ».

Adepte SM.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 3

Le paragraphe 5° de l'article 3 est modifié par l'ajout, après « étrangers, » de « à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu' ».

Adopté 591.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 3

Le paragraphe 5° de l'article 3 est modifié par l'ajout, après « notamment aux besoins » de « actuels ».

Adopté SM

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 3

Le paragraphe 4° de l'article 3 est modifié par le remplacement de tout ce qui suit « en français, » par ce qui suit « notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise ».

Adepte 877

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 3

Le paragraphe 8° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, tel que modifié par l'article 3 du projet de loi, est modifié par l'insertion, après « acteurs concernés de la société », de « , notamment des municipalités, ».

Adopté SM

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 3

À l'article 3 du projet de loi, insérer, dans le paragraphe 9° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion qu'il propose et après « marché du travail », de « , en vue d'assurer leur pleine participation à la société québécoise ».

Adopté ST

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 4

L'article 4 du projet de loi est modifié, dans le paragraphe 6° de l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion qu'il propose, par :

1° le remplacement de « et leur intégration au marché du travail » par «, leur intégration au marché du travail et les obstacles à leur pleine participation à la société québécoise »;

2° l'insertion, après « l'évaluation », de « continue ».

TEXTE AMENDÉ PROPOSÉ

7. Dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, le ministre peut notamment :

(...)

6° recueillir auprès des personnes immigrantes les renseignements nécessaires à la connaissance de leur parcours, notamment en ce qui concerne leur niveau de connaissance du français, leur intégration au marché du travail et les obstacles à leur pleine participation à la société québécoise, à l'élaboration de programmes, d'orientations et de politiques, à leur mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation continue de leur pertinence et de leur efficacité ainsi qu'à la mise en place de services destinés aux personnes immigrantes et à l'évaluation de leurs besoins et de leur satisfaction quant à ces services.

Adopté 877

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 4

L'article 4 du projet de loi est modifié par le remplacement du paragraphe 6° de l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion qu'il propose par le suivant:

« 6° recueillir auprès des personnes immigrantes les renseignements nécessaires:

- a) à la connaissance de leurs parcours, notamment en ce qui concerne leur niveau de connaissance du français, leur intégration au marché du travail et les obstacles à leur pleine participation à la société québécoise;
- b) à l'élaboration de programmes, d'orientations et de politiques, à leur mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation continue de leur pertinence et de leur efficacité;
- c) à la mise en place de services destinés aux personnes immigrantes et à l'évaluation de leurs besoins et de leur satisfaction quant à ces services.

Adopté 87

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 6

L'article 6 du projet de loi est modifié par l'ajout, dans le troisième alinéa de l'article 1 de la Loi sur l'immigration au Québec qu'il propose et après « vie collective » de « , en toute égalité, ».

A adopté s91.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 6

L'article 6 du projet de loi, tel qu'amendé, est modifié par l'ajout, dans le troisième alinéa de l'article 1 de la Loi sur l'immigration au Québec qu'il propose et après « pleine participation » de « , en français, ».

Adopté 591.

SAM 1
Am 12
Art 8

Projet de loi n° 9

sous amendement

Amendement 12

Art 8

Le sous amendement 1 à Am 12 a été retiré

Par conséquent il porte maintenant la cote ~~Am~~ SAM a

Am 12
Article 8

Projet de loi n° 9

AMENDEMENT

ARTICLE 8

L'amendement coté Am 12 a été retiré.

Par conséquent il porte maintenant la cote Am 2.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 8

L'article 8 du projet de loi est remplacé par le suivant:

« 8. L'article 15 de cette loi est remplacé par le suivant :

« 15. Le gouvernement peut, par règlement, déterminer les conditions que doit respecter un employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger qui désire séjourner à titre temporaire au Québec. Il peut notamment déterminer les cas où l'employeur est tenu d'obtenir du ministre une évaluation positive des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec avant d'embaucher un tel ressortissant étranger ainsi que les conditions auxquelles cet employeur doit satisfaire pour obtenir une telle évaluation.

Le gouvernement peut de même déterminer les conditions qu'un employeur doit respecter à la suite de l'embauche d'un tel ressortissant étranger, en tenant compte de la réalité économique des employeurs du Québec. ».

Adepte

SM

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 19.1

Le projet de loi est modifié par l'insertion, avant l'article 20, du suivant:

« **19.1.** Le premier règlement pris en vertu du deuxième alinéa de l'article 21.1 de la Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2.1), édicté par l'article 9 de la présente loi, doit faire l'objet d'une étude par la commission compétente de l'Assemblée nationale, avant son édicition par le gouvernement, d'une durée maximale de trois heures. ».

adopté S97.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 9

L'article 9 du projet de loi est modifié par l'insertion, à la fin du premier alinéa de l'article 21.1 de la Loi sur l'immigration au Québec qu'il propose, de la phrase suivante:

« Il ne peut imposer ces conditions à l'enfant mineur qui accompagne le ressortissant étranger au Québec. ».

Adopté STJ.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 9

L'article 9 du projet de loi est modifié par le remplacement, au premier alinéa de l'article 21.1 ~~du projet de Loi~~ sur l'immigration au Québec qu'il propose, de « la création régionale ou sectorielle d'entreprises ou le financement de celles-ci » par « le financement ou le repreneuriat d'entreprises ou la création régionale ou sectorielle de celles-ci ».

Adopté DG

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 6

L'article 6 du projet de loi tel qu'amendé est modifié par l'ajout, dans le deuxième alinéa de l'article 1 de la Loi sur l'immigration au Québec qu'il propose et après « personnes immigrantes », de « et des membres de leur famille qui les accompagnent ».

Adopté SQ

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 10

L'article 10 du projet de loi est remplacé par le suivant:

« 10. L'article 29 de cette loi est remplacé par le suivant :

« 29. Le gouvernement peut déterminer, par règlement, les conditions que doit respecter un employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger qui désire s'établir à titre permanent au Québec ou un résident permanent qui s'y est déjà établi. Il peut notamment déterminer les cas où l'employeur peut, afin de favoriser la sélection à titre permanent d'un ressortissant étranger, présenter une demande de validation de son offre d'emploi au ministre ainsi que les conditions auxquelles il doit satisfaire pour obtenir cette validation.

Le gouvernement peut de même déterminer les conditions qu'un employeur doit respecter à la suite de l'embauche, en tenant compte de la réalité économique des employeurs du Québec. ». ».

Adopté S.M.

NOTES EXPLICATIVES

Le nouvel article précise que le résident permanent que l'employeur souhaite embaucher peut être un résident permanent prospectif ou un résident permanent qui s'est déjà établi au Québec. Il précise aussi que les conditions applicables à l'employeur peuvent être des conditions à respecter après l'embauche.

Le deuxième alinéa de cet article prévoit que le gouvernement peut déterminer des conditions qu'un employeur doit respecter à la suite de l'embauche du résident permanent.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 13

L'article 13 du projet de loi est remplacé par le suivant:

« **13.** L'article 50 de cette loi est modifié:

1° par l'insertion, dans le premier alinéa et après « besoins », de « économiques et de main-d'œuvre »;

2° par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « de traitement », de « , la suspension du traitement »;

3° par le remplacement du troisième alinéa par le suivant:

« La décision du ministre peut, si elle l'indique, s'appliquer aux demandes reçues avant sa prise d'effet. Le ministre en informe alors la personne concernée et, le cas échéant, lui retourne les sommes qu'elle a payées à titre de droits. ». ».

Adopté S91.

NOTES EXPLICATIVES

Cet amendement reprend d'abord la modification au premier alinéa de l'article 50 de la Loi sur l'immigration au Québec prévu au projet de loi qui précise que les besoins spécifiques en fonction desquels le ministre peut baser sa décision de gestion de la demande sont les besoins économiques et de main-d'œuvre.

Il vise ensuite à ajouter, au deuxième alinéa, la suspension du traitement des demandes à l'énumération des sujets sur lesquels peut porter la décision qui y est visée.

Il vise finalement à remplacer le troisième alinéa afin de permettre au ministre d'appliquer une décision de gestion de la demande à toute demande déjà reçue.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 13.1

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 13, du suivant :

« 13.1. L'article 54 de cette loi est modifié par le remplacement de « ou qui présente une demande au ministre » par « , qui présente une demande au ministre ou qui a été sélectionnée par celui-ci ». ».

Adopté s.m.

NOTES EXPLICATIVES

Cet article vise à ajouter, à l'article 54 de la Loi sur l'immigration au Québec, que la personne qui a été sélectionnée doit, comme la personne qui dépose une déclaration d'intérêt ou celle qui a présenté une demande de sélection, démontrer la véracité des faits contenus dans sa déclaration si le ministre le requiert.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 13.2

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 13.1, du suivant :

« **13.2.** L'article 55 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin, de la phrase suivante:

« Le ministre peut notamment convoquer cette personne en entrevue. ».

Adopté SM.

NOTES EXPLICATIVES

Cet article vise à ajouter à l'article ~~55~~ de la Loi sur l'immigration au Québec que le ministre peut convoquer une personne visée à l'article 54 en entrevue.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 13.3

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 13.2, du suivant :

« 13.3. L'article 56 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« 3° tout autre cas prévu par règlement du gouvernement. ». ».

Adopté 597.

NOTES EXPLICATIVES

Cet article vise à modifier l'article 56 de la Loi sur l'immigration au Québec afin d'y prévoir une habilitation, pour le gouvernement, de prévoir par règlement d'autres cas dans lesquels le ministre peut refuser d'examiner une demande d'immigration.

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 13.4

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 13.3, du suivant :

« 13.4. L'article 57 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« 6° tout autre cas prévu par règlement du gouvernement. ». ».

Adopté SN

NOTES EXPLICATIVES

Cet article vise à modifier l'article 57 de la Loi sur l'immigration au Québec afin d'y prévoir une habilitation, pour le gouvernement, de prévoir par règlement d'autres cas dans lesquels le ministre peut rejeter une demande d'immigration.

Am 24
Art 14

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 14

L'article 14 du projet de loi est modifié par l'ajout, au premier alinéa de l'article 60 de la Loi sur l'immigration au Québec qu'il propose et après « pleine participation », de « , en français, ».

Adopté SM.

ANNEXE II

Amendements rejetés, retirés ou irrecevables

Am a
Art 1
(art 2)

AMENDEMENT

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 1 (article 2 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)

L'article 1 du projet de loi est modifié par l'insertion, dans le 1^{er} alinéa, après les mots « Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), des mots « , notamment l'égalité entre les hommes et les femmes ».

Texte modifié :

2. Le ministre élabore et propose au gouvernement des orientations ou des politiques sur l'immigration et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société québécoise en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), notamment l'égalité entre les hommes et les femmes. Il élabore notamment une politique québécoise en ces matières.

Le ministre coordonne la mise en œuvre de ces orientations et de ces politiques et en effectue le suivi afin d'en assurer la pertinence et l'efficacité.

Rejeté 591.

Amb
Aat1
(Aat2)

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié par le remplacement, dans son 1^{er} alinéa du mot « exprimées par » par le mot « découlant de ».

Rejeté S91.

Am C.
Art 1.

Projet de loi n°9

Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

AMENDEMENT

ARTICLE 1

L'article 1 alinéa 1 du projet de loi est modifié par le retrait du mot «québécoises».

Rejetée 891.

Am d
Act 4

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié par le remplacement des mots «des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises» par les mots «de l'ensemble des valeurs communes de la société québécoise, notamment les valeurs démocratiques,».

Rejeté S91.

Am e

Art 1

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 1 (article 2 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)

L'article 1 du projet de loi est modifié par l'insertion dans le 1^{er} alinéa après les mots « des valeurs » des mots « de la société ».

reteré

SM

Am 2
Art 1

AMENDEMENT

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié par :

- 1° par l'insertion dans le premier alinéa, après les mots « des valeurs » des mots « de la société »;
- 2° par le remplacement du mot « québécoises » par le mot « québécoise ».

Rejeté 597

Art 2
Am 2
Sama

Projet de loi n°9

Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

SOUS-AMENDEMENT

AMENDEMENT

ARTICLE 2

Remplacer « nouveaux arrivants » par « en matière d'immigration ».

Rejeté SPM.

Art 2
Am 9
SAM 6

**SOUS-AMENDEMENT
AMENDEMENT**

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 2 (article 3 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)

L'amendement est modifié par le remplacement des mots « les services offerts aux nouveaux arrivants » par les mots « tout en collaborant avec eux. »

Rejeté

SAI

Am 2
Art 2.
(art 3)

AMENDEMENT

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 2 (article 3 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)

L'article 2 du projet de loi est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Le ministre coordonne, dans le respect de leurs missions et fonctions respectives, avec les ministères concernés, les services offerts aux nouveaux arrivants. »

rejeté SM.

Am. #
Art 3
(Art 4)

AMENDEMENT

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 3 (article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)

Le paragraphe 2^o tel que proposé par l'article 3 du projet de loi est modifié par l'ajout après les mots « assurer et coordonner », des mots «, en collaboration continue avec les autres ministères et organismes concernés, »

retiré SM.

PROJET DE LOI N° 9

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC
ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL
PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

AMENDEMENT

Article 3

L'article 3 du projet de loi est modifié au 3^e paragraphe par le remplacement des mots « le dynamisme » par les mots « l'occupation dynamique ».

Texte modifié

~~3° offrir un parcours d'accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes, notamment en leur apportant un soutien dans leurs démarches d'immigration, de francisation et d'intégration ainsi qu'en les informant sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), l'importance de la langue française, la culture québécoise et l'occupation dynamique des régions.~~

Retiré SM

Am - j
Art 3

PROJET DE LOI N° 9

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC
ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL
PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

AMENDEMENT

Article 3

L'article 3 de ce projet de loi est modifié par l'insertion au 5^e paragraphe et après le second mot « besoins », de « actualisés ».

retiré

591.

Am. R

Art 3

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

**ARTICLE 3 (modifiant l'article 4 de la loi sur le ministère de l'Immigration, de la diversité et de
l'inclusion)**

Le paragraphe 2° tel que présenté par l'article 3 du projet de loi est modifié par l'ajout après les mots « ainsi que la prospection », par les mots «, en complémentarité avec les organismes et les entreprises qui œuvrent sur le terrain, ».

retiré 597

Am 2

Art 3

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

**ARTICLE 3 (modifiant l'article 4 de la loi sur le ministère de l'Immigration, de la diversité et de
l'inclusion)**

Le paragraphe 2° tel que présenté par l'article 3 du projet de loi est modifié par l'ajout après les mots
« avec le soutien des ministères » le mot «, entreprises ».

Article tel qu'amendé

Assurer et coordonner, avec le soutien des ministères, **entreprises** et organismes concernés, la
promotion de l'immigration au Québec ainsi que la prospection et le recrutement des
ressortissants étrangers dans les pays étrangers.

Rejeté

SM.

Amme

Art 3

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 3

Le paragraphe 4^o tel que présenté par l'article 3 du projet de loi est modifié par l'ajout, après les mots « notamment par leur intégration au marché du travail » de, « et leur intégration harmonieuse, pleine et entière au Québec. »

retire SN

Am n
Art 3
(Art 4)

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

**ARTICLE 3 (Article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de
l'Inclusion)**

Le paragraphe 7° tel que présenté à l'article 3 du projet de loi est modifié par l'ajout après les mots
« des ministères, », du mot « municipalités, ».

Retire s91.

Am 0
Art 3

Projet de loi n°9

Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

AMENDEMENT

ARTICLE 3

Modifier le paragraphe 9 de l'article 3 du projet de loi :

1. par l'ajout après les mots « et permettre la pleine contribution de celle-ci », des mots « évaluer l'apport de l'immigration au Québec » ;
2. par le remplacement des mots « afin de connaître notamment leur niveau de connaissance du français et leur intégration au marché du travail » par les mots « afin de connaître notamment les obstacles à leur apprentissage du français et à leur intégration au marché du travail ».

rejeté S91.

Libellé final : « évaluer l'apport de l'immigration au Québec et permettre la pleine contribution de celle-ci en assurant un suivi du parcours des personnes immigrantes afin de connaître notamment les obstacles à leur apprentissage du français et à leur intégration au marché du travail »

Am p.
Art 4

Projet de loi n°9

Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

AMENDEMENT

ARTICLE 4

L'article 4 du projet de loi est modifié, dans le paragraphe 6 de l'article 7 de la Loi sur le ministère, de la Diversité et de l'Inclusion qu'il propose, par :

1. l'ajout après les mots « intégration au marché du travail », des mots « des obstacles à leur pleine participation à la société québécoise ».
2. l'insertion, après « l'évaluation », de « continue ».

Libellé final : 2° par le remplacement du paragraphe 6° par le suivant : « 6° recueillir auprès des personnes immigrantes les renseignements nécessaires à la connaissance de leur parcours, notamment en ce qui concerne leur niveau de connaissance du français et leur intégration au marché du travail, **les obstacles à leur pleine participation à la société québécoise**, à l'élaboration de programmes, d'orientations et de politiques, à leur mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation **continue** de leur pertinence et de leur efficacité ainsi qu'à la mise en place de services destinés aux personnes immigrantes et à l'évaluation de leurs besoins et de leur satisfaction quant à ces services. ».

reter
891.

PROJET DE LOI N° 9

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC
ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL
PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

AMENDEMENT

Article 4

L'article 4 du projet de loi est modifié, dans le paragraphe 6 de l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion qu'il propose, par :

1. Le remplacement de « de programmes, d'orientations et de politiques, à leur mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de leur pertinence et de leur efficacité » par « , à la mise en œuvre et à l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité de programmes, d'orientations et de politiques, ».
2. Le remplacement de « destinés aux personnes immigrantes » par « qui leurs sont destinés ».

Texte amendé proposé

Recueillir auprès des personnes immigrantes les renseignements nécessaires à la connaissance de leur parcours, notamment en ce qui concerne leur niveau de connaissance du français, leur intégration au marché du travail et les obstacles à leur pleine participation à la société québécoise, à l'élaboration, **à la mise en œuvre et à l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité de programmes, d'orientations et de politiques**, ainsi qu'à la mise en place de services **qui leurs sont destinés** et à l'évaluation de leurs besoins et de leur satisfaction quant à ces services.

~~projet retiré~~

SN

~~Act~~ Am 92
Act 6

AMENDEMENT

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 6

L'article 1 de la loi sur l'immigration au Québec, tel que modifié par l'article 6 du projet de loi est modifié par :

- 1° l'ajout après les mots « notamment par l'apprentissage du français, » des mots « et de l'adhésion »;
- 2° le remplacement du mot « des » par le mot « aux » précédent les mots « valeurs démocratiques »;
- 3° le remplacement du mot « des » par le mot « aux » précédent les mots « valeurs québécoises ».

Rejeté
SDI

Am 8.
Art 6

Projet de loi n°9

Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

AMENDEMENT

ARTICLE 6

L'article 6 du projet de loi qui modifie l'article 1 de la Loi sur l'immigration au Québec est modifié par :

1. le remplacement des mots « notamment par l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises », par les mots « notamment par l'apprentissage du français et par la sensibilisation à l'apprentissage aux valeurs démocratiques et aux valeurs québécoises ».

Rejeté S71

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 6

L'article 1 de la loi sur l'immigration au Québec tel que modifié par l'article 6 du projet de loi est modifié par l'ajout après le second alinéa de l'alinéa suivant :

- L'évaluation découlant de l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées à la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12) ne doivent en aucun cas s'avérer être des conditions à la résidence permanente d'un ressortissant étranger.

Retiré SM

Am 22
Art 6

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N°9

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

ARTICLE 6

Le troisième alinéa de l'article 1 de la *Loi sur l'immigration au Québec*, proposé par l'article 6 du projet de loi, est modifié par l'ajout, après les mots « pleine participation de ces personnes à la vie collective » des mots « , en français, ».

Retiré 507

COMMENTAIRES :

Troisième alinéa de l'article 1 de la Loi sur l'immigration au Québec, tel que proposé par l'article 6 du projet de loi amendé :

1. [...]

Elle favorise, par un engagement partagé entre la société québécois et les personnes immigrantes, la pleine participation de ces personnes à la vie collective, en français, en plus de concourir, par l'établissement de relation interculturelles harmonieuses, à son enrichissement culturel.

Am v
Art 6.

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N°9

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

ARTICLE 6

Le deuxième alinéa de l'article 1 de la *Loi sur l'immigration au Québec*, proposé par l'article 6 du projet de loi, est modifié par l'ajout, à la fin, des mots « , dans le respect des engagements internationaux auxquels souscrit le Québec. »

repte SRI

COMMENTAIRES :

Deuxième alinéa de l'article 1 de la *Loi sur l'immigration au Québec*, tel que proposé par l'article 6 du projet de loi amendé :

1. [...]

Elle a également pour but de favoriser l'intégration des personnes immigrantes, notamment par l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), dans le respect des engagements internationaux auxquels souscrit le Québec.

SAM e
Archi 10
Art 8

Projet de loi n°9

Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

SOUS - AMENDEMENT

ARTICLE 8

L'amendement proposé à l'article 8 du projet de loi est modifié par le remplacement des mots, au deuxième alinéa :

« l'employeur est tenu d'obtenir » par les mots « l'employeur est exempté d'obtenir ».

Retenir

801

Am W
Article 8

Projet de loi n° 9

AMENDEMENT

ARTICLE 8

L'amendement coté Am W a été adopté.

Par conséquent il porte maintenant la cote Am 12.

Am x
Art 8

AMENDEMENT

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 8

L'article 15 de la loi sur l'immigration au Québec, tel qu'introduit par l'article 8 du projet de loi est modifié par l'ajout à la fin du second alinéa de l'alinéa suivant :

« Ce pouvoir doit s'exercer dans une perspective qui vise à éviter les dédoublements de procédure au regard des processus administratifs entre le gouvernement fédéral et provincial, et d'assurer une meilleure coordination intergouvernementale en la matière».

rejeté SPT.

Amy -
Act 8

AMENDEMENT

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 8

L'article 15 de la loi sur l'immigration au Québec tel qu'introduit par l'article 8 du projet de loi est modifié par l'ajout à la fin du second alinéa de l'alinéa suivant :

« Ce pouvoir doit s'exercer dans une perspective d'allègement réglementaire pour les entreprises ».

Retiré

897.

PROJET DE LOI N° 9

SAM a
Am z
Art 8

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

SOUS-AMENDEMENT

ARTICLE 8

L'amendement proposé à l'article 8 du projet de loi est modifié par l'ajout, au deuxième alinéa de l'article 15 de la Loi sur l'immigration au Québec qu'il propose et avant « ressortissant étranger », de « tel ».

retiré SM

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU
MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

AMENDEMENT

ARTICLE 8

L'article 8 du projet de loi est remplacé par le suivant:

« 8. L'article 15 de cette loi est remplacé par le suivant :

« 15. Le gouvernement peut, par règlement, déterminer les conditions que doit respecter un employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger qui désire séjourner à titre temporaire au Québec ainsi que celles qu'il doit respecter à la suite de cette embauche.

Il peut notamment déterminer les cas où l'employeur est tenu d'obtenir du ministre une évaluation positive des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec avant d'embaucher un ressortissant étranger ainsi que les conditions auxquelles cet employeur doit satisfaire pour obtenir une telle évaluation ». ».

SATG

Retiré

SN.

Am aa
Art 9

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 9

L'article 21.1 tel qu'introduit par l'article 9 du projet de loi est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Un règlement pris en vertu du présent article doit faire l'objet d'une publication soumis à l'obligation de publication inscrite à l'article 8 de la *Loi sur les règlements*. »

retiré

571

Am ab
Antg

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES
PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 9

L'article 21.1 tel qu'introduit par l'article 9 du projet de loi est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Tout projet de règlement en vertu du présent article doit faire l'objet d'une étude par la commission compétente de l'Assemblée nationale avant d'être pris par le gouvernement. »

Rejeté SH

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 9

L'article 21.1 de la loi sur l'immigration au Québec, introduit par l'article 9 du projet de loi, est modifié par l'ajout d'un 3^{ième} alinéa:

« Les trois premiers règlements édictés en vertu du présent article doit faire l'objet d'une étude par la commission compétente de l'Assemblée nationale avant d'être pris par le gouvernement ».

retiré SDI

Am a d
Act 9

Projet de loi n°9

Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes

AMENDEMENT - ARTICLE 9

Modifier le deuxième alinéa de l'article 9 du projet de loi par le retrait du mot «, notamment, ».

Rejeté S91

Am a e
Art 9

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 9

L'article 21.1 de la loi sur l'immigration au Québec tel que modifié par l'article 9 du projet de loi est modifié par l'ajout après le second alinéa de l'alinéa suivant :

« Ces conditions ne peuvent pas s'appliquer aux personnes d'âge mineur, lors de l'obtention d'un certificat de sélection du Québec. »

retirer 57

Am a f
Antg

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 9

L'article 21.1 de la loi sur l'immigration au Québec tel que modifié par l'article 9 du projet de loi est modifié par l'ajout après les mots « ou sectorielle d'entreprises ou le financement de celle-ci, » des mots « ainsi que de favoriser, le cas échéant le repreneuriat, ».

retirés SD

Amag
Art. 9

AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 9

L'article 9 du projet de loi est modifié par l'insertion, à la fin du premier alinéa de l'article 21.1 de la loi sur l'immigration au Québec, tel qu'amendé, par la phrase suivante :

« Ces conditions ne peuvent pas avoir d'incidences négatives sur l'unité familiale. »

Retiré SQ1.

Am aA
Art 19.2

AMENDEMENT

LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DES PERSONNES IMMIGRANTES

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 19.2

Le projet de loi est modifié par l'insertion après l'article 19.1, du suivant :

« **19.2.** Le premier règlement pris en vertu de l'article 29 de la loi sur l'Immigration au Québec, édicté par l'article 10 de la présente loi, doit faire l'objet d'une étude par la commission compétente de l'Assemblée nationale, avant son édicition par le gouvernement, d'une durée maximale de trois heures. »

rejeté 571

Am ai
Art 13.

SOUS-AMENDEMENT

**LOI VISANT À ACCROÎTRE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET À RÉPONDRE
ADÉQUATEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE
DES PERSONNES IMMIGRANTES**

PROJET DE LOI N° 9

ARTICLE 13 (article 50 de la Loi sur l'Immigration au Québec)

L'article 13 du projet de loi tel qu'amendé est modifié par l'ajout à la fin du 3^e alinéa de la phrase suivante :

« La suspension du traitement des demandes qui lui sont présentées conformément au chapitre III ne peut excéder une période de 3 mois ».

Rejeté S91.